

Règlement Jeu concours

« Étude Normandie - Paris je te quitte »

Article 1 – Organisateur

Le jeu concours est organisé par **Paris je te quitte**, média indépendant dédié aux projets de mobilité et de changement de cadre de vie (ci-après « l'Organisateur ») en collaboration avec **Normandie Attractivité**.

Article 2 – Objet du jeu

Le présent jeu concours est organisé dans le cadre d'une **étude quantitative portant sur la perception de la Normandie par les Franciliens**, notamment en matière de travail, de carrière et de mobilité.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu se déroule du 2/02/26 à 7h au 22/02/2026 à 23h59.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de **18 ans ou plus** à la date de participation
- Résider en France
- Avoir complété intégralement le questionnaire mis en ligne par l'Organisateur

Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte.

Article 4 – Modalités de participation

La participation au jeu s'effectue exclusivement en ligne, via le questionnaire dédié.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse e-mail).

Article 5 – Dotation

Le jeu est doté du lot suivant :

Un week-end en Normandie comprenant :

- 2 pass 3 jours pour Cabourg mon Amour du 18/06 au 20/06.
- 1 déjeuner pour deux au Grand Hôtel de Cabourg : Un déjeuner pour 2 au Bar d'une valeur totale de 90€. Les gagnants pourront y déjeuner, prendre un goûter ou y déguster un cocktail et tapas le soir.
- 1 nuit pour 2 à Thalazur (le 18/06 ou 19/06) Gratuite en chambre double supérieure latérale mer avec petits déjeuners pour le jeudi 18 OU le vendredi 19. Mais aussi une réduction pour la nuit du 20 : -30 % en chambre supérieure Jardin, soit un tarif préférentiel à 240.80 € + petit déjeuner à 23.00 €/personne = 286.80 € au lieu de 390.00 € (surclassement Offert, tarif en classique jardin).

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, échange ou contrepartie financière.

Article 6 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu à l'issue de la période de participation.

Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse indiquée lors de la participation par l'Organisateur, qui pourra ensuite transmettre ses coordonnées à Normandie Attractivité.

En l'absence de réponse dans un délai de **7 jours**, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

Article 7 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du questionnaire et du jeu concours sont traitées par l'Organisateur.

Elles sont utilisées :

- pour la réalisation de l'étude,

- pour contacter le gagnant en cas de gain,
- et pour l'inscription à la newsletter *Paris je te quitte*, permettant de recevoir des conseils et inspirations liés aux projets de mobilité.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en adressant une demande à l'Organisateur.

Article 8 – Responsabilité

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique empêchant la participation ou le bon déroulement du jeu.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours vaut **acceptation sans réserve** du présent règlement.